

ATTESTATION PROVISOIRE

conforme à l'arrêté du 31 juillet 1981 modifié relatif aux brevets, licences et qualifications des navigants non professionnels de l'aéronautique civile (personnel de conduite des aéronefs, chapitre 4.5 notamment)

Je soussigné(e) Mme, M

atteste que Mme, M

remplit toutes les conditions pour prétendre à la délivrance du brevet et de la licence d'ULM et pour en exercer les privilèges.

La présente attestation est valable sur la classe

pendant une période maximale de 8 semaines après la réussite de l'épreuve, dans l'attente de la délivrance de la licence.

Date d'effet :

Date de fin de validité :

Signature de l'instructeur

Signature du candidat